

Compte rendu du conseil municipal du samedi 20 juin 2016

Présents : Christian Pailloux, Julien Adami, Maïté Barbecot, Sylvie Burlot, Gérard Guittard, Arnaud Lapra, Jean-Luc Mioche, Maria Senectaire, Anne-Sophie Bage, Thierry Valleix, Marie-Paule Chazal-Coulon, Patrice Lebouchard, Odile Vellet.

Excusés : Guy Gallais (pouvoir à Jean-Luc Mioche)

Absente Arlette Gendronneau ..

Secrétaire de séance : Odile Vellet.

Ordre du jour :

- 1 -D.I.A. (huis-clos)
- 2 -Demande « Grenier de la Reine Margot »
- 3 -Demande de Mme Chatelain
- 4 -Demande de Mme Venisse
- 5 -Point Communauté de Communes Les Cheires
- 6 -AVAP
- 7 -A.G.S.G.V. 63
- 8 -Courrier Conseil Départemental 63
- 9 -Point Commission Sécurité
- 10 -Informations diverses

1- D.I.A

- Vente d'une maison 27 rue Noble, parcelle cadastrée ZR 99.
- Vente d'une maison 1 rue de la Boucherie, parcelle cadastrée ZR 200.

Pour chacun de ces biens, les élus ne souhaitent pas préempter.

2- Demande du « Grenier de la reine Margot » :

Monsieur Eddy COUDOUR ne souhaite plus occuper le local du bas. Celui-ci demande une exonération ou une réduction de son loyer pour le local de son commerce en raison des travaux d'aménagement des ruelles de bourg. Les élus ne sont pas favorables à sa demande. Il est proposé que ce dernier prenne contact avec le CCAS .

3- Demande de Madame Chatelain :

Madame Chatelain, locataire au 3 rue de la Boucherie, sollicite la commune pour une réduction de son loyer du fait que l'association AMOS a utilisé un local attenant au local du commerce alimenté par le même compteur électrique pendant la manifestation des « Jours de Lumière ».

Les élus ne sont pas favorables à sa demande et lui propose de s'adresser directement à l'association.

4- Demande de Mme VENISSE :

Madame VENISSE, agent administratif demande sa mutation dans une autre collectivité à compter du 1^{er} août 2016, actuellement en poste.
Les élus sont favorables à son départ.

5- Point Communauté de Communes :

- Projet de fusion :

Vote du périmètre : le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Puy-de-Dôme a été arrêté en date du 30 mars 2016. Il prévoit l'évolution des périmètres des EPCI.
Un arrêté en date du 27 avril 2016 notifie le projet de périmètre concernant la Communauté de Communes les Cheires, et prévoyant la fusion avec les communautés de communes d'Allier Comté Communauté, de Gergovie Val d'Allier Communauté et les Cheires (moins le Vernet Sainte Marguerite). Les membres du conseil communautaire approuvent le projet de périmètre.

- Analyse financière : réunion des 3 Communautés de Communes à Vic-le-Comte avec présentation de tous les services : tourisme, jeunesse, le point commun entre toutes : l'aide à la personne.

Une réunion plénière est prévue le 6 juillet au Domaine du Marand pour la fusion des 3 Communautés de Communes.

- Tourisme : Négociation en cours sur l'acquisition de hangars situés sur le parking de la plage avec les représentants de la Fondation Jean Moulin.

- Présentation des esquisses du projet de parking à Pessade

- Point sur les DSP multiple rural et Pessade

- Dossier baignade et entretien plage : organisation et financement

La commune d'Aydat entretient la plage et les abords depuis le mois de mai. S'agissant de la baignade, une convention tripartite est en cours de rédaction. Elle stipule que la commune a à sa charge la sécurité de la baignade surveillée et en a la responsabilité pleine et entière.

- Aménagement : extension de l'aire de covoiturage : 100 places

Monsieur le Maire du Crest demande à ce qu'il n'y a plus de banderoles accrochées aux barrières de l'aire de covoiturage.

- PLH intercommunal : comité de pilotage début septembre (Communauté de Communes, Clos d'Issac : enjeux paysagés, constructions : commission pour l'habitat).

- Transfert du Vernet Ste Marguerite au Sancy (investissement présenté par Mr Marion-Berthe, trésorier de Saint- Amant-Tallende, coût estimé entre 15 à 20 000 €, en cours de négociation) .

Arnaud a fait la demande auprès d'Anne TICHIT, directrice de l'Office de Tourisme de diffuser des flyers sur le circuit des Eglises Romanes. Qui prend en charge le coût ? Le projet sera présenté au C.O.D.I.R. (réunion le 5 juillet). Anne Tichit contactera d'autres communes (Orcival, Clermont, Issoire).

6-Point A.V.A.P.

Il reste à finaliser le règlement. L'Approbation de l'AVAP est prévue en juillet par la CLAVAP. Le passage de celle-ci en CRPS est prévu en décembre. Le P.L.U. pourrait être valide en mars 2017.

7- A.G.S.G.V. 63 (Gens du voyage).

Un couple est rattaché administrativement à la commune. Il demande que la Commune mette à leur disposition un terrain communal pour s'installer sur la commune. Suite à un problème de santé, la demande s'étend à accueillir également quatre de leurs enfants. Il s'agit d'accueillir plusieurs familles. La commune ne dispose pas d'emplacement répondant à leurs attentes. Les élus ne sont pas favorables (13 contre, 1 abstention).

8-Courrier Conseil Départemental 63

Il nous sollicite dans le cadre du fonds solidarité logement 2016. Les élus ne sont pas favorables à financer ce fonds. La commune dispose d'un CCAS. Il intervient dans les domaines de l'aide sociale.

9-Point commission sécurité :

La commune a sollicité l'APAVE, une agence de Clermont-Ferrand pour un devis concernant la vérification de l'état apparent et le fonctionnement des installations et équipements de sécurité incendie de nos bâtiments communaux périodiquement. Ces vérifications visent la sécurité des personnes dans les établissements recevant du public.

10-Informations diverses :

- L'Appartement de Chadrat a besoin de petits travaux. Un meuble de cuisine sera posé avec de la faïence par les employés techniques. Des gardes-corps seront installés. Un devis de réfection du plafond et des murs de la cage de l'escalier est en cours. L'éclairage dans la cage d'escalier a été réalisé. Le ménage sera fait.

Les nouveaux locataires, un jeune couple prendra possession du logement à compter du 01/07/2016. Le bail a été rédigé.

- La cave de l'aile gauche sous la Médiathèque sera mise à disposition du Comité des Fêtes afin que l'association puisse y stocker leur matériel. Il occupait actuellement le local de la Maison Thonat. Celui-ci est cédé à la Communauté de Communes dans le cadre du Plan Local Habitat. L'éclairage de la cave pour un montant de 483.43 € sera réalisé.

- Une Demande du « Bistrot D'Ici » a été faite en mairie. Il souhaite installer Place de L'Ormeau de 14h à 19h un « Bistrot Ambulant » avec son « Tube » durant la période du 13 juillet au 31 août. Les élus ne sont pas favorables (7 contres, 7 abstentions).

- Braille et Culture : Inauguration le jeudi 30 juin, les invitations ont été envoyées. Il est demandé que les rues en travaux soient le mieux dégagées possibles. Le parcours s'effectuera avec des non-voyants accompagnés.

- Commission Sécurité :

La commune souhaite réaliser des aménagements de sécurité par l'installation de radars pédagogiques mobiles le long des traverses de bourg de Saint-Saturnin et de Chadrat. Des devis sont en cours. Ces aménagements peuvent être subventionnés à hauteur de 50 % dans le cadre des amendes de police auprès du Conseil Départemental, division routière du Val d'Allier.

Un dossier d'amendes de police avait été déposé. Il sera réactualisé afin de renouveler la demande.

Il est envisagé que la traverse de Saint Saturnin soit une zone 30, du rond -point jusqu'aux Monuments aux Morts, en raison de toutes les routes en priorité à droite. Elle serait signalée en début et fin de zone avec un rappel à hauteur de la place du 8 Mai.

Madame CROS déconseille une signalisation au sol.

Pour la route de Chadrat (Rond Point/Départemental) limitation 50 avec des panneaux « cédez le passage » à toutes les rues.

Devant la Boulangerie, il est prévu des potelets pour éviter le stationnement le long de la route, avec cependant un arrêt minute matérialisé.

Traverse de Chadrat zone 30. Toujours interdiction aux poids lourds+ radars pédagogiques.

Les Potelets seront certainement en bois (comme sur la place du 8 mai).

Demande d'un local libre pour stoker du matériel informatique pour un jeune de la commune qui s'installe en auto entrepreneur en septembre.

La séance est levée à 12 h.